

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 23 juin 2014

Président : M. Yvan Pahud

Secrétaire : Mme Martine Cuennet

Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Marcel Cloux

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 13 mai 2014 pour le

lundi 23 juin 2014 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mars 2014
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2014-2015

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. No 940-14 Prêt à fonds perdu en faveur de l'Association pour l'Ecole de cirque de Sainte-Croix
8. No 941-14 Approbation de l'entente scolaire primaire et secondaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf
9. No 942-14 Modification du Plan général d'affectation (MPGA) « Secteur Hôpital - parcelles No 135, 1734 et 1738 » et des articles 5, 53, 54 et 89 du règlement PGA (RPGA)
10. No 943-14 Projet de construction d'un refuge forestier, d'une piste forestière au Suard, de la réhabilitation du chemin de la Chéneau par l'utilisation de la subvention de la réserve forestière

11. Examen des comptes et de la gestion 2013
12. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il souhaite à tous la bienvenue.

M. le Président annonce une modification à l'ordre du jour, soit au point **10 b** : nomination des suppléants pour la commission d'urbanisme.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

47 conseillères et conseillers sont présents et 7 sont excusés.

Sont excusés :

Mme Gerty Nicolier

MM. Georges André, Dionisio Baptista, Salvatore Di Spirito, Jacques Dumoulin et Olivier Troyon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Assermentation

M. Stefan Bögli, du groupe UDC est assermenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mars 2014

M. Alain Bonnevaux a relevé une erreur dans le texte de son postulat à la page 24, art. 14. On parle de Chf 25'000.- alors qu'il s'agit de Chf 25'000'000.-.

M. Jean-Claude Piguet signale que le vote à l'appel nominal a été accepté (p. 27). Dès lors, il n'a de sens que s'il est accessible au public. Il serait reconnaissant au Conseil communal de suivre dorénavant cette procédure. Le procès-verbal est complété comme suit :

Vote à l'appel nominal sur le postulat de M. Alain Bonnevaux, séance du 31 mars 2014 :

Georges ANDRE		non
Dionisio BAPTISTA	oui	
Florence BERTRAND	oui	
Frédéric BERTRAND		abstention
Alain BONNEVAUX	oui	
Sophie BRASEY BONNEVAUX	oui	
Maria CARAMIA		non
Salvatore DI SPIRITO		non
Thierry DUMOULIN		non
Philippe GUEISSAZ		non
Olivier GUIGNARD	oui	
Cyril GUINCHARD		non
Daniel JACCARD	oui	
Luc JACCARD	oui	
Anthony JOSEPH		excusé
Jean-Paul KRATTIGER		non
Sébastien NOBS	oui	
Lionel PESENTI		abstention
Olivier RENAUD		non
Paul-André SIMON	oui	
Olivier TROYON		non

Eric VUISSOZ		non	
Jean-Bruno WETTSTEIN	oui		
Saïde ALAMI		non	
Michel BAHRAMI		non	
Jean BIETRY		non	
Michel BUEHLER	oui		
Antonio BUYO		non	
Eric CHAMBETTAZ		non	
Marcel CLOUX		non	
Martine CUENNET		non	
Michel DEMARS	oui		
Isabelle DESSONNAZ			excusée
Sylvain FASOLA		non	
Pierre-Alain GERBER		non	
Aline GYGAX NOBS		non	
Ludovic HEINTZ		non	
Thierry LUTHRINGER		non	
Allan MUELLER		non	
Edouard NEKAKA			excusé
Jean-Claude PIGUET		non	
Jean-Samuel PY			excusé
Lydia ROSSY			excusée
Reinhard SCHOLZ		non	
Elfriede TANNENBERGER		non	
Mary-Claire ANDRE MOLLET	oui		
Jacques DUMOULIN			excusé
Claudine GAILLARD	oui		
Michel GIRET	oui		
Patrick JEANMONOD	oui		
Jean-René MARGUET	oui		
Michaël MOLLET	oui		
Gerty NICOLIER			excusée
Yvan PAHUD			président

Ce postulat a été refusé par 26 non, 18 oui et 2 abstentions (46 votants).
 Sous réserve de ces deux corrections, le procès-verbal est accepté à main levée.

4. Communications du bureau du Conseil communal

M. le Président annonce que le bureau a dû annuler la course du Conseil communal, n'ayant reçu que 5 inscriptions. 8 personnes se sont excusées.

M. le Président annonce qu'en date du 21 mai, le bureau a préavisé favorablement l'engagement de **M. Stéphane Mermod** en qualité de Secrétaire du Conseil communal. Il lui souhaite plein succès dans cette nouvelle activité.

Il remercie Mme Martine Cuennet pour le travail effectué et lui remet un bouquet de fleurs.
 En date du 23 juin 2014, **M. le Président** a reçu de Mme Delphine Chételat, à Sainte-Croix, une pétition concernant la sécurité des enfants scolarisés. Il en donne lecture.

Citation

Pour que nos enfants soient accompagnés lorsqu'ils doivent prendre les bus de ligne pour aller à l'école et pour avoir des patrouilleurs scolaires aux passages piétons se trouvant près des écoles à Sainte-Croix. Nous agissons en qualité de citoyens concernés et nous demandons à nos autorités de procéder à des mesures immédiates pour que la sécurité de nos enfants soit garantie lors de leurs trajets scolaires.

Fin de citation

Une commission sera nommée pour étudier cette pétition.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

-- M. Henri Gerber, en qualité de monteur qualifié aux Services Industriels avec début d'activité au 1^{er} juin 2014.

-- M. Adrien Desarzens, en qualité de monteur qualifié aux Services Industriels avec début d'activité au 1^{er} août 2014.

-- M. Sébastien Herzig, en qualité d'apprenti agent de propreté au Secteur des bâtiments avec effet au 1^{er} août 2014.

-- M. Jonathan Conti, en qualité de forestier-bûcheron, par contrat de durée déterminée, du 14 avril au 15 août 2014.

-- M. Jeff Vonlanthen, en qualité d'aide-concierge au Secteur des bâtiments, par contrat de durée déterminée, du 2 juin 2014 au 31 mars 2015 via Prolog-emploi.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux de succès aux personnes citées ci-avant.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

-- Mme Nathalie Montet, assistante de bibliothèque scolaire, avec effet au 31 juillet 2014.

Nous tenons à la remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la 2^{ème} génération présentée par M. Benjamin Louis Belaire, né le 11 avril 2000, ressortissant français.

3. Projet Bâtiment Métiers 3

La phase d'étude de construction du nouveau bâtiment avec l'intégration des trois partenaires soit, le Centre professionnel du Nord Vaudois, l'association "Les Trolls en Tablier bleu » et l'établissement scolaire de Sainte-Croix et environs est en cours de finalisation. La mise à l'enquête sera publiée prochainement afin d'avancer dans les démarches liées aux calculs d'ingénieurs et demandes de soumissions. Un préavis vous sera présenté d'ici la fin de l'année.

Suite à une erreur informatique, il n'y a pas de point 4.

5. Commission sociale communale

Une deuxième séance de la commission a eu lieu le 12 juin avec la participation de représentants de l'Assurance Invalidité et de Zone Bleue, cette dernière active sur le terrain dans notre région.

6. Parc Eolien de Sainte-Croix

L'audience du Tribunal a eu lieu le 30 avril 2014 à Sainte-Croix. L'instruction est en cours et nous attendons le jugement d'ici quelques semaines.

7. Office du tourisme

La région Yverdon-les-Bains Tourisme a lancé une étude sur l'avenir du tourisme dans le Nord Vaudois à moyen et long terme. MM. Franklin Thévenaz, Syndic et José Gonzalez, Municipal représentent la Municipalité dans la commission formée à cet effet.

8. RC 257b Sainte-Croix-Buttes et RC 254-B-P Sainte-Croix-Vuiteboeuf

Nous avons reçu les réponses à nos demandes concernant l'amélioration des routes susmentionnées. En voici un résumé des réponses données :

- La RC 257b Col des Etroits-Buttes

M. Laurent Kurt, Conseiller d'Etat neuchâtelois, partage sans réserve l'importance de cet axe et nous indique que d'importants travaux de stabilisation ont été entrepris l'année dernière. Il relève que l'essentiel des difficultés réside dans les chutes de pierres. Aujourd'hui, il est nécessaire de surveiller les zones sensibles et prendre les mesures appropriées.

Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat vaudoise, indique que le canton va mener une campagne de comptage pour mesurer l'évolution depuis 2010, sur lequel une réflexion globale va être entreprise. Cela dit, jusqu'en 2019 et compte tenu de la priorisation des projets, seul l'investissement usuel d'entretien est prévu sur cette route.

Pour information, une réfection de l'estacade de Noirvaux va être entreprise et les travaux vont durer quatre mois. Ils ont débuté le 16 juin courant.

- La RC 254-B-P Sainte-Croix-Vuiteboeuf

Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat vaudoise, nous informe qu'une étude préliminaire de tracé et d'éléments géotechniques a été réalisée. Les résultats vont nous être présentés par la Direction générale de la mobilité et des routes dans les prochaines semaines avec plusieurs variantes possibles et les coûts estimés.

9. SI Manufacture Reuge SA

Une rencontre a eu lieu avec une délégation de la Municipalité et des représentants de Reuge SA afin de régler un ensemble de points à discuter avant la demande du permis de construire. Des accords ont été trouvés et la Société Immobilière Reuge SA a déposé le dossier de mise à l'enquête pour la construction du bâtiment no 4 au Platon. Les documents peuvent être consultés du 21 juin au 20 juillet 2014.

10. Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix

Pour votre information, le projet d'entente scolaire qui vous est présenté ce soir par le préavis No 941-14 a déjà été accepté par les Conseils généraux de Vuiteboeuf et Mauborget. Il passera au Conseil communal de Bullet le 30 juin prochain.

11. Plan Directeur Régional (PDR)

Lors de sa séance du 18 juin 2014, l'Assemblée générale de l'ADNV se prononcera sur le rapport d'activités du Comité de pilotage (COFIL) du PDR, Comité émanant de la Commission « Affaires Publiques » de l'ADNV. D'une part, le rapport du COFIL recommande aux membres publics de l'ADNV de prendre connaissance dudit rapport, de l'approuver et de donner décharge au COFIL pour son action. D'autre part, le rapport recommande aux membres publics de l'ADNV d'approuver la démarche PDR allégée qui est proposée, et qui inclut le cahier des charges, - dont les thèmes à traiter, - ainsi que la composition du COFIL, le calendrier et le budget. Ces recommandations qui ont été acceptées le 18 juin courant.

12. Mandat d'étude pour stationnement

La Municipalité a mandaté le bureau d'urbanisme Team+ pour la réalisation d'une étude sur le stationnement au sein de la localité. Il est important de faire le point de situation avec les nouveaux projets à venir.

13. Emplois d'été

Comme chaque année, onze jeunes de la région ont été recrutés pendant les vacances scolaires comme stagiaires afin d'effectuer diverses activités dans différents services communaux tels qu'aux travaux ou en conciergerie.

14. Office de la population – nouveau logiciel

Le Service de la population du Canton de Vaud (SPOP) a pris la décision de changer de système pour la commande des cartes d'identité. Ceci nous oblige à faire l'acquisition d'un nouveau logiciel et de matériel permettant de scanner les documents pour la transmission de ceux-ci directement par informatique. Ce changement vise à une plus grande rapidité pour l'émission des cartes d'identité.

15. Trottoir Avenue de Neuchâtel-Col des Etroits

La mise à l'enquête concernant le trottoir du Col des Etroit est en cours, le dossier peut être consulté depuis le 28 mai jusqu'au 26 juin 2014.

16. Vandalisme dans la commune

La Municipalité s'inquiète des actes de vandalismes perpétrés ces dernières semaines à plusieurs endroits de la commune. Elle collabore étroitement avec les services de police afin de trouver les auteurs des effractions et vous tiendra informés.

17. Révision Plan général d'affectation (PGA)

La Municipalité a envoyé auprès du Service du Développement Territorial (SDT) le dossier de révision du PGA pour examen préalable. Ce dossier sera traité par les services cantonaux qui établiront une synthèse des remarques et observations dans un délai d'environ 6 mois. Pour rappel, cette procédure fait suite aux préavis municipaux nos 883-11, 903-12 et 930-13.

Fin de citation

M. le Syndic ajoute que la Municipalité de Sainte-Croix reçoit des courriers pouvant intéresser les conseillers communaux. Les chefs de partis décideront s'il faut les leur communiquer.

Discussion

M. Michel Bühler rappelle qu'il a déposé une motion en décembre dernier, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de racheter La Casba. Cela n'a été traité au conseil communal ni en mars, ni à ce jour. Que se passe-t-il ?

M. le Syndic répond que la Municipalité a pris bonne note de cette demande et en a discuté. Elle est arrivée à une première prédécision. Il n'appartient pas à la commune de se profiler sur la place publique comme restaurateur, mais de faire en sorte que les conditions cadre pour les restaurateurs soient favorables et bonnes. Elle a étudié la question de donner un droit de superficie à un acheteur éventuel pour une période 30 ans, ce qui est en train de se faire. Elle a également discuté de l'accès à La Casba par ratrac ou skidoo pendant l'hiver ou en voiture durant l'été. Il y a maintenant une transaction entre un acheteur et une vendeuse potentiels. La commune n'a pas de position à prendre si ce n'est de faciliter cette vente mais elle ne fera pas plus.

M. Michel Bühler remercie la Municipalité pour sa réponse.

Fin de discussion

6. Nomination du bureau 2014-2015

M. le Président commence par la nomination du nouveau secrétaire du Conseil communal.

M. Eric Chambettaz rappelle que selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, le président, le secrétaire, le ou les vice-présidents sont nommés au vote individuel par bulletin secret.

M. Stéphane Mermod est nommé secrétaire du Conseil communal
par 47 voix, soit à l'unanimité.

M. Jean-Bruno Wettstein, PLR, est nommé président du Conseil communal
par 46 oui et un blanc.

M. Wettstein remercie le Conseil communal et déclare qu'il aura à cœur de s'engager pour le bon fonctionnement du bureau.

M. Michel Bahrami, PS, est nommé premier vice-président
par 34 oui, 9 blancs et 4 voix éparses.

M. Lionel Pesenti, PLR, est nommé 2^{ème} vice-président
par 43 oui, 4 blancs.

M. Pierre-Alain Gerber, PS, est nommé 1er scrutateur
41 oui, 4 blancs et 1 voix éparses (46 votants)

Mme Claudine Gaillard, UDC, est nommée 2^{ème} scrutatrice
par 37 oui, 8 blancs et 1 voix éparses (46 votants)

M. Jean-Samuel Py, PS, est nommé 1^{er} scrutateur suppléant
par 45 oui et 1 blanc.

M. Philippe Gueissaz, PLR, est nommé 2^{ème} scrutateur suppléant
par 40 oui et 6 blancs.

7. No 940-14 Prêt à fonds perdu en faveur de l'Association pour l'Ecole de cirque de Sainte-Croix

Le rapport de la commission est lu par **M. Luc Jaccard**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée de l'étude du préavis N° 940-14 s'est réunie en date du 2 juin 2014 au Foyer de la salle communale.

Etaient présents : M. José Gonzalez, Municipal; M. Stéphane Champod, Secrétaire municipal; Mmes Aline Gyax Nobs, (remplaçant M. Eric Chambettaz excusé), Mary-Claire André-Mollet, MM. Alain Bonnevaux, Michel Demars, Lionel Pesenti, Michel Bühler et du rapporteur soussigné.

La Commission remercie M. José Gonzalez et M. Stéphane Champod de leur présence et des compléments d'information apportés durant cette séance.

Préambule

La Municipalité tient à rappeler le rôle joué par l'association de l'école de cirque de Sainte-Croix (AESC) dans le paysage culturel local qui s'articule, selon elle, autour de 3 axes :

1. L'école de cirque est un partenaire associatif pour la région et contribue à la qualité de vie de ses habitants, en proposant des activités reconnues hors de notre commune, pour la compétence de son enseignement. Elle est également un pôle de rencontres pour ses citoyens et anime de nombreux spectacles dans la région.
2. Le projet d'extension de l'Ecole de Cirque contribue à la conservation du patrimoine immobilier industriel de la région.
3. La commune jouit, grâce aux activités de l'école de cirque, d'une visibilité et d'un rayonnement qui s'étend au-delà de ses frontières.

La commune tient également à nous préciser que la promesse de don de Chf 300'000.- de la Loterie Romande est subordonné à l'objet du présent préavis. En effet, sans l'engagement des collectivités publiques, elle ne débloque pas ses promesses de dons.

Historique

Née en 2003 l'Ecole de cirque de Sainte-Croix se retrouve aujourd'hui à l'étroit dans ses locaux. En effet en 10 ans d'activité, elle a vu sa fréquentation multipliée par 10 et compte aujourd'hui 205 élèves réguliers. Elle entretient en outre des contacts étroits avec d'autres écoles de cirque en Suisse et à l'étranger et sa notoriété est grandissante.

Aujourd'hui

En date du 30 avril 2014, elle décide d'acquérir, en copropriété, le bâtiment voisin, sis à la Rue des Rasses 16, pour un montant de Chf 155'000.-. Cette acquisition, après les transformations estimées à Chf 850'000.-, la verra dotée d'une infrastructure moderne offrant aux élèves des perspectives de formation largement améliorées.

Parmi, les réalisations importantes planifiées, on peut citer : une salle d'acrobatie de 140m² sur 9m de haut avec fosse en mousse, un lieu d'hébergement pour les compagnies en résidence et une salle de danse de 64 m².

La commission a été unanime pour reconnaître le travail formidable fourni par l'AESC, depuis sa création. La commune peut être fière de compter sur son sol une association dynamique qui propose à ses résidents des activités accessibles à tous ; ce qu'un membre de la Commission confirme en nous relatant son expérience personnelle lors de son arrivée dans notre commune. Il a trouvé, à l'école de cirque un accueil chaleureux et professionnel pour ses enfants.

Débat

La Commission souhaite être renseignée sur la pérennité de l'école. Elle souligne que pour l'heure elle repose essentiellement sur le travail acharné de ses directeurs, M. et Mme Bugnon. La Municipalité relativise cette constatation. L'école peut compter sur ses jeunes membres, parfaitement formés (à l'étranger pour certains), elle peut également s'appuyer sur son réservoir de bénévoles. En outre elle a noué de solides contacts au-delà de nos frontières. L'avenir est donc assuré !

Un membre de la Commission reprend les propos de la Municipalité et nous précise que les parents d'élèves sont souvent sollicités à titre bénévole lors des nombreux spectacles de l'école et que cette collaboration fonctionne parfaitement.

La Commission souhaite que l'on éclaire le terme « prêt à fond perdu » et se demande pourquoi l'on ne parle pas de subvention ? Elle demande des précisions sur l'aménagement des combles au 2^{ème} étage. La nuance entre prêt à fond perdu et subvention tient essentiellement dans le fait qu'une subvention laisse penser à un renouvellement dans le temps et qu'elle peut être par conséquent supprimée, alors que le prêt à fonds perdus est un acte unique. Le local situé au 2^{ème} étage, dans les combles, sera affecté à l'accueil des visiteurs (professeurs, compagnies) et sera utilisé comme dortoir et lieu d'hébergement.

L'analyse des comptes suscite quelques interrogations. Pourquoi ceux-ci portent-ils sur une période de 18 mois seulement ? Il aurait été préférable, de l'avis de la Commission d'obtenir des chiffres sur une plus longue période, 3 ans par exemple. M. Champod précise que l'association est passée à une comptabilité calquée sur l'année civile, ce qui justifie cette présentation.

Un membre de la Commission fait remarquer que le bénéfice affiché de Chf 92'966.76 est quelque peu optimiste, car il tient compte des dons pour la nouvelle acquisition, déjà dépensés ou en voie de l'être.

Après une bonne heure de discussion, la commission s'est prononcée unanimement.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

- Vu le Préavis de la Municipalité du 6 mai 2014
- Ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce préavis
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer au projet de transformation d'un bâtiment sis à la Rue des Rasses 16 – parcelle N° 3817 de Sainte-Croix – en faveur de l'Association pour l'Ecole de Cirque de Sainte-Croix ;
- **d'accorder** le crédit de Chf 80'000.-. Le compte N° 9165.940 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015 par le compte N° 152.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 18'000.- la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 17'200.- avec annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. Paul-André Simon remarque que ce projet est intéressant mais ambitieux. En parcourant le plan de financement présenté, il constate qu'il s'agit de promesses et des recherches de fonds. Il ne voit pas d'information supplémentaire dans le rapport concernant des garanties et demande des précisions au président de la commission.

M. Luc Jaccard déclare que ces deux points n'ont pas été discutés en commission. Il y a une promesse de don de la part d'une association ou fondation à Berne. M. Stéphane Champod détient cette information.

M. José Gonzalez explique que le financement de chaque projet cherche à boucler le budget, comme précisé dans le rapport, sans contribution communale. Evidemment les autres grandes instances ne font pas de versements.

Plusieurs actions ont été mises sur pied par l'Ecole de Cirque entre autres avec plusieurs tous ménages pour recherche de fonds. On ne connaît pas exactement la teneur de ces résultats. Jusqu'à maintenant l'Ecole de Cirque a toujours réussi à trouver des fonds, que ce soit lors de l'achat du bâtiment ou du chapiteau dans lesquels elle évolue. Une valeur sûre, c'est la Loterie romande qui va soutenir ce projet par un don de Chf 300'000.-.

M. Paul-André Simon remercie M. Gonzalez pour ce supplément d'informations.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées à l'unanimité, par 47 oui.

8. No 941-14 Approbation de l'entente scolaire primaire et secondaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf

Le rapport de la commission est lu par **Mme Aline Gyax**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 2 juin 2014 à 19 heures, en Salle de la Municipalité.

Elle était composée des Mmes et MM. Sophie Brasey Bonnevaux, Lydia Rossy, Elfriede Tannenberger, Cyril Guinchard, Georges André (en remplacement d'Anthony Joseph), Michaël Mollet et de la soussignée désignée rapporteur.

La délégation municipale était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz, accompagné par M. le Municipal José Gonzalez, ainsi que par M. le Boursier communal Jean-Michel Brandt. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Introduction

Le préavis qui nous est soumis est le fruit de longues négociations entre les communes de la région. M. le Syndic, par un bref historique, rappelle que la commune de Sainte-Croix accueille des élèves de Mauborget et de Bullet sans convention écrite, depuis la dissolution (au 31.12.2012) de l'Association Intercommunale des Communes du Balcon du Jura. Il relate la chronologie des faits qui ont amenés la commune de Sainte-Croix à accueillir en août 2013 seize élèves de 9ème Harmos des communes de Baulmes et de Vuiteboeuf. Dès la rentrée 2015, tous les élèves du secondaire des communes de Baulmes et Vuiteboeuf rejoindront le groupement scolaire de Sainte-Croix. Et tous les élèves du primaire de Baulmes et Vuiteboeuf seront placés sous la responsabilité du groupement scolaire de Sainte-Croix.

M. le Syndic explique que la Municipalité accepte très favorablement la venue de ces élèves, et que le projet qui nous est soumis est bénéfique pour tout le monde, notamment pour l'école, pour le train *Yverdon-Sainte-Croix*, ainsi que pour les échanges entre les communes.

Suite à l'entrée en vigueur de la LEO, six nouvelles classes, ainsi qu'une nouvelle salle de gymnastique seront indispensables. Il a été rappelé à la commission que ces futures constructions ont été acceptées par les communes signataires.

Structure juridique

La Municipalité de Sainte-Croix recommandait, comme mode d'organisation future, le contrat de prestations.

Cette structure n'a pas été validée par nos partenaires, car ils ne se sentaient pas suffisamment représentés.

Le modèle de l'Association intercommunale n'a pas été retenu non plus, au vu de sa lourdeur administrative.

Le choix s'est donc porté sur l'entente intercommunale. Ce système donne une voix aux représentants des exécutifs de chacune des cinq communes concernées. Chaque décision doit être prise à l'unanimité de ses membres. De plus, une convention doit être soumise et approuvée par les législatifs communaux, afin de valider son bien-fondé.

Il a été annoncé à la commission que le législatif communal de la Commune de Mauborget avait approuvé le projet d'entente scolaire intercommunale.

Les communes de Baulmes et de Vuiteboeuf font encore partie de l'Association scolaire intercommunale de Baulmes-Chavornay-Orbe et environs, ces dernières doivent donc s'en dégager. Pour le faire, elles doivent obtenir une permission de l'instruction publique, qu'elles n'ont pour l'heure, pas encore obtenue.

Répartition des coûts scolaires

La quasi totalité des charges est séparée en trois : les frais du secondaire, les frais du primaire secteur « Plaine » et les frais du primaire secteur « Balcon ». Ces charges sont réparties à 50% par le nombre d'habitants, et 50% par le nombre d'élèves. Concernant les charges du transport, elles seront à la charge de notre Commune à 1/3.

Questions et réponses

Un membre de la commission a posé plusieurs questions relatives aux coûts. M. le Boursier y ayant répondu avec précision, la commission a eu tout le loisir d'étudier l'aspect financier. Ce dernier est apparu à la commission supportable et raisonnable pour notre Commune.

A la question qui demandait quel était le délai qu'avait une commune pour sortir de l'Association scolaire intercommunale de Baulmes-Chavornay-Orbe et environs, il a été répondu 24 mois.

Un membre de la commission a voulu savoir ce qu'il en était concernant la commune de Champvent. Il a été répondu à la commission que la Commune de Champvent s'était retirée, et qu'elle allait rejoindre le groupement scolaire d'Yverdon-les-Bains.

Un commissaire désirait connaître le nombre d'élèves que compte le groupement scolaire de Sainte-Croix. Il a été avancé le chiffre d'environ 570 élèves.

Un membre de la commission a émis sa crainte de voir un jour les élèves de Sainte-Croix du secteur primaire enclassés à Baulmes. Il a été répondu que ce n'était pas d'actualité et il a été rappelé que toutes les décisions devront être prises par le comité de l'entente intercommunale, à l'unanimité.

Enfin, un commissaire a demandé si le fait que toutes les décisions devraient être prises à l'unanimité n'allait pas créer des blocages. Il a été répondu qu'en cas de blocage, des discussions devraient alors être amenées, et que de la communication allait émaner les solutions.

A noter encore que ce projet devra être soumis au Conseil d'État pour validation.

Et que sa mise en vigueur est souhaitée au 1er août 2014.

Appréciation

Après avoir examiné l'objet qui lui est soumis, la commission estime qu'une entente scolaire intercommunale est la bonne solution pour faire face aux nombreux défis présents dans l'organisation scolaire. De plus, elle se réjouit à l'idée qu'une nouvelle structure de collaboration entre les Communes avoisinantes puisse voir le jour.

La commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis municipal No 943-14.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

- Vu le Préavis de la Municipalité du 6 mai 2014
- Ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce préavis
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'approuver** le projet d'Entente scolaire primaire et secondaire entre les Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf, tel que présenté par la Municipalité,
- **d'adhérer** à ladite entente.

Fin de citation

Discussion

Mme Sophie Brasey Bonnevaux relève que le rapport ne mentionne pas les élèves primaires de Champvent. Qu'en est-il ?

M. José Gonzalez répond que lors de la séance de commission, la commune n'avait pas d'information officielle concernant les élèves du primaire de ce qu'on appelle « plaine ».

Il y a eu ensuite une séance d'information de la direction des écoles, au sein du secteur « plaine », annonçant la préparation de l'accueil au niveau primaire des élèves de Champvent. Pendant 2 ans, ils viennent provisoirement à Sainte-Croix en attendant qu'ils rejoignent Yverdon, comme cela a été prévu. Il restera 3 classes à Champvent.

M. Michel Giret se réfère à l'art.13 de l'entente scolaire « transport des élèves et repas ». Il est mentionné que les frais de repas seront pris en charge par les communes de domiciliation des élèves. Il demande d'une part si ces frais seront refacturés aux parents. D'autre part, l'offre de cantine scolaire est-elle suffisante et à quel coût ? Il faut éviter si possible que les élèves habitant au pied du Jura fassent des allers-retours en train le midi.

M. José Gonzalez répond que chaque commune doit subvenir aux repas des enfants. Quant à la possibilité de les accueillir, plusieurs institutions ont été approchées, comme la cantine du CPNV. Une étude a été faite au niveau des élèves de Baulmes. Il s'avère que ceux-ci

préfèrent descendre manger à midi. La Municipalité garde à l'esprit la possibilité d'une étude pour proposer des repas à ces élèves. Pour l'instant, il n'y a pas de demande assez conséquente pour justifier la mise en place d'une structure.

M. le Syndic rappelle que ces décisions ont dû être prises très rapidement, soit au mois d'août 2013, les élèves arrivant à fin août 2013. Il y eu l'effet de vitesse et celui de nouveauté. Un groupement de parents de Vuiteboeuf et de Baulmes se sont plaints aux autorités au sujet des transports. La situation est actuellement réglée et les choses se passent tranquillement.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité, par 47 oui.

9. No 942-14 Modification du Plan général d'affectation (MPGA) « Secteur Hôpital - parcelles No 135, 1734 et 1738 » et des articles 5, 53, 54 et 89 du règlement PGA (RPGA)

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, rapporteur. Il annonce que la fin du rapport a été modifiée.

Citation

La commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis n° 942-14 s'est réunie le lundi 2 juin 2014 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Salvatore Di Spirito, Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz et du rapporteur soussigné. MM. Eric Chambettaz et Michel Giret absents, étaient excusés.

M. Luc Martin, municipal, M. Cédric Roten, municipal représentant de la Municipalité auprès du CSSC et M. Jean-François Gander, responsable du bureau technique, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

Au début de la séance de la commission, M. Alain Bonnevaux, représentant des 4 opposants, a été reçu pour exposer les raisons qui motivent leurs oppositions aux modifications envisagées au plan et au règlement général d'affectation pour permettre l'implantation d'un nouvel EMS.

Il en ressort des motifs liés au projet de parc éolien de Sainte-Croix et les conséquences que ce dernier peut avoir pour la santé de notre population. Le journal de Sainte-Croix en a donné de larges échos.

- MM. Luc Martin et Cédric Roten ont rappelé ensuite la procédure suivie pour les modifications, objet du présent préavis. Tous les services de l'Etat ont été consultés lors de l'examen préalable, y compris le SEVEN qui s'occupe du bruit. Une étude particulière a été menée pour contrôler que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit était bien observée pour le futur EMS. A ce propos, on peut relever qu'il sera très légèrement plus éloigné du parc éolien que le bâtiment actuel de l'Hôpital.

Les modifications mises à l'enquête permettent l'implantation du futur EMS en amont de la rue des Rosiers sur la parcelle N° 1734. La solution d'un développement sur les terrains propriété du CSSC en aval du bâtiment actuel s'étant avérée peu propice à un tel usage, du fait de leur grandeur, de leur accessibilité et de leur pente. La population de notre village a pu, l'année dernière, prendre connaissance du concours d'architecture organisé et du projet choisi. Le but du présent préavis est d'en rendre la construction réglementaire possible.

Le bilan global de ces changements est qu'environ 8'000 m2 passent de zone intermédiaire en zone bâtir. Cette modification sera prise en compte dans le cadre de la modification générale du plan d'affectation, même si depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, le 1^{er} mai dernier, une telle compensation ne soit plus nécessaire pour une zone hospitalière. Une surface d'environ 10'200 m2 passe en zone agricole protégée.

Pour le règlement RPGA, les modifications concernent les articles 5, définition de la zone, 53 et 54, règles particulières (densité, distances aux limites, hauteur) de la nouvelle zone hospitalière et logements liés et l'art. 89, détermination du degré de sensibilité au bruit, soit II, conformément aux documents d'enquête et non IV comme indiqué par erreur dans le texte du préavis. La parcelle n°1737 du CSSC actuel est de fait comprise dans les modifications prévues.

- La commission a pris connaissance du texte complet des oppositions déposées dans le délai d'enquête, du procès verbal de la séance de conciliation organisée par la Municipalité le 29 mars 2014, du rapport de l'étude menée par EcoAcoustique du 11 avril 2014, de la prise de position de la Direction générale de l'environnement, secteur bruit et rayonnement non ionisant du 16 avril 2014 et des lettres de maintien des oppositions du 2 et du 3 mai dernier.

Elle a également relu en détail la copie de la lettre du Service cantonal de la santé du 24 avril 2014 concernant les nuisances sur la santé qui pourraient être générées par le bruit, les ultrasons, les infrasons et les ombres portées d'un parc éolien, copie de lettre remise par M. Alain Bonnevaux en début de séance.

La Municipalité, tout comme la commission, respecte le droit des opposants mais chaque dossier doit être traité pour lui-même. La question du parc éolien de Sainte-Croix est en main de la justice, selon sa propre procédure.

- Vendredi 20 juin, la Municipalité nous a informés que les 4 opposants avaient, par lettres recommandées du 19 juin 2014, retiré leurs oppositions à la modification du PGA « Secteur Hôpital ». La Municipalité ne pouvant modifier son préavis, il a été convenu que la commission tiendrait une nouvelle séance, avant celle du Conseil communal, pour modifier les conclusions de son rapport.

La commission s'est donc réunie, lundi 23 juin 2014 à 19h30. Etaient présents : MM. Eric Chambettaz, Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Michel Giret, Reinhard Scholz et le rapporteur soussigné. M. Salvatore Di Spirito était excusé.

Elle a pris acte des deux lettres de retrait des oppositions. Elle comprend les inquiétudes des opposants, elle les remercie d'avoir pris cette décision attendue par beaucoup et c'est avec soulagement qu'elle peut, à l'unanimité, vous recommander les conclusions suivantes, modifiant celles du préavis No 942-14 tel que présenté par la Municipalité.

Conclusions

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'adopter** les modifications du Plan général d'affectation « secteur hôpital » ainsi que des articles 5, 53, 54 et 89 du règlement communal RPGA telles que mises à l'enquête publique du 1^{er} mars au 30 mars 2014;
- **de prendre acte** du retrait, par lettres recommandées du 19 juin 2014, des oppositions formulées lors de l'enquête publique ouverte du 1^{er} mars 2014 au 30 mars 2014.
- **de réserver** l'approbation du Département compétent.

Fin de citation

- En complément, la commission a adressé une demande au bureau du conseil pour que des suppléants soient nommés pour la commission d'urbanisme, un par groupe. En effet, nous rappelons qu'elle a été désignée par votre conseil lors de sa séance du 3 octobre 2011 et en cas d'absence d'un de ses membres nous ne pouvons demander son remplacement, ce qui crée des difficultés.

Lors de la dernière séance, M Thierry Luthringer a assisté à une partie de la séance en remplacement de M. Eric Chambettaz, excusé, mais il n'a pu participer aux débats et aux votes de la commission.

Discussion

M. Alain Bonnevaux donne lecture de son intervention.

Citation

Vous vous imaginez bien que je ne peux être satisfait des articles parus dans le journal officiel de Sainte-Croix, Bulet et Mauborget, ainsi que de la pétition concernant les oppositions à la modification du PGA. Ces articles disent que les opposants bloquent et retardent le projet d'agrandissement de l'EMS.

C'est faux et mensonger (pourquoi ?)

Avec ou sans opposition, la MPAG doit être admise par le Conseil communal, lequel doit donner son approbation sur les conclusions du rapport de la commission du préavis, ce qui va être fait. Après quoi le Département compétent donnera certainement son approbation.

Donc, les opposants n'ont en rien bloqué et retardé l'avancement du dossier de ce projet en affirmant à maintes reprises être pour cet agrandissement.

Les oppositions avaient pour but de soulever les incohérences de deux projets en étude depuis plus de 10 ans et qu'on le veuille ou non, ils sont liés par les critères suivants : les distances de l'un à l'autre, les nuisances, la santé publique et l'intérêt public.

Dans le dossier de mise à l'enquête publique de modification du PGA et de son règlement, le rapport 47 OAT donne des explications sur l'aménagement de la parcelle et de sa conformité.

On peut lire dans ce rapport, à la page 16, art. 4.15, qui traite du bruit : « La modification du PGA n'a pas d'incidence au point de vue de l'OPB. » C'est remarquable, car si cette explication étudiée par des commissions scientifiques, selon M. Luthringer, donne les renseignements nécessaires et satisfaisants, alors on peut tous être scientifiques.

A la même page, art. 4.17 : Information et participation de la population, le texte dit : « En temps voulu, la Municipalité informera de manière appropriée la population conformément à l'art. 3 LATC ».

L'art. 3 LATC (loi sur l'aménagement du territoire cantonal) dit : « L'Etat et les communes informent la population de manière appropriée, conformément aux dispositions de la présente loi sur les objectifs et les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire ainsi que le déroulement de la procédure d'établissement des plans. »

A ma connaissance, ces deux articles n'ayant pas été respectés, le dossier aurait dû être renvoyé à ses auteurs pour complément d'information. Ce que les opposants n'ont pas désiré et voulu.

Séance de conciliation

En date du 16 avril, la séance de conciliation n'a pas abouti pour deux raisons.

La première est que M. le Syndic nous a montré à mains levées une étude qui devait être encore avalisée, mais que nous n'avons pas pu lire. Il nous a posé la question suivante : « La Municipalité ayant exécuté votre demande d'étude, que donnez-vous en échange ? » N'ayant aucun document à disposition, nous avons demandé un délai de réponse, une fois ces documents en notre possession.

La deuxième raison est qu'il s'est avéré que l'étude fournie par la Municipalité avait été faite par la même société qui avait fait l'étude sur le parc éolien, et avalisée par le même département, alors que nous avons demandé une étude neutre et indépendante. Aux yeux des opposants, les questions de neutralité et d'indépendance n'ont pas été respectées, d'où l'échec de cette séance de conciliation.

Service de santé publique

Ne pouvant obtenir les études demandées, j'ai personnellement adressé un courrier au médecin cantonal, M. Karim Boubaker, Service de la santé publique, le 26 mars 2014, pour lui demander de se prononcer sur les nuisances à la santé qui pourraient être générées par le bruit, les infrasons et les ombres portées.

En date du 24 avril 2014, la Division du médecin cantonal m'a répondu, par Mme Isabelle Rossi, médecin cantonale adjointe, qui écrit ceci : « Plusieurs pays se sont souciés des impacts des parcs éoliens sur la santé notamment, le Canada, les Etats Unis, ainsi que le Jura en Suisse et bien d'autres pays. Les connaissances scientifiques dans ce domaine restent cependant à améliorer et pourraient

être approfondies. Ces connaissances sont confortées par une étude publiée en octobre 2013 par les Offices fédéraux de l'Énergie et de l'Environnement qui disent ceci :

« 76% des personnes interrogées se sentent très faiblement gênées par la signalisation de l'obstacle, les effets d'ombres des mouvements rotatifs, les bruits et l'impact sur le paysage. 18% perçoivent une gêne moyenne à forte sans toutefois développer de symptôme particulier de stress. Par contre 6% ressentent en revanche des nuisances fortes et témoignent de symptômes comme des difficultés à s'endormir (insomnies). Le bruit est le principal facteur de stress qui pourrait développer des effets secondaires importants tels que diabète type II, cancer, déficience cardiaque, dépendance aux médicaments. »

On s'aperçoit donc que le ¼ de la population habitant dans un rayon proche des éoliennes pourrait être atteinte par ces nuisances, soit 250 personnes sur 1000 ou 1000 sur 4000 à Sainte-Croix, ce n'est pas rien et on ne peut l'ignorer.

Mme de Quatro, conseillère d'Etat

Je profite de cette intervention pour m'adresser à Mme de Quatro qui, le soir du 19 mai a soigné son ego devant les caméras de la RTS pour exprimer sa satisfaction, suite au vote des neuchâtelois et à affirmer d'une manière désabusée qu'elle avait appris que

- 1) Les éoliennes pourraient nuire à un hôpital (réf. Sainte-Croix
- 2) Que les éoliennes pourraient provoquer le cancer.

Alors, Mme de Quatro a-t-elle une bonne explication à nous donner sur les raisons de la suppression de l'éolienne no 1 à Sainte-Croix, si ce n'est les distances aux habitations, les nuisances possibles ou influencer le vote ?

Mme de Quatro a-t-elle lu le courrier du Service de la santé publique, division du médecin cantonal qui dit que 24% soit le ¼ des habitants proches des éoliennes pourraient être atteints des nuisances de l'insomnie et que les études approfondies pourraient être améliorées et approfondies ?

Ce 24% n'exige-t-il pas d'appliquer le principe de précaution ?

Centre de soins

A ma demande, M. Lador et moi-même avons été reçus par M. Monod, directeur de l'EMS. Notre but a été d'expliquer que les opposants au MPGA n'étaient pas contre le projet d'agrandissement du Centre, bien au contraire, ils ont voulu soulever les dangers des nuisances avérées selon le courrier du Service de la Santé publique et de la difficulté que nous avons à obtenir de la commune et des promoteurs l'étude neutre et indépendante sur ces nuisances.

M. Monod nous a proposé de nous fournir cette étude, par le biais de sa direction et il est compréhensible qu'il n'a pas pu le faire, étant donné que le président du Conseil d'administration de l'hôpital est partie prenante de la société Ennova, société de promotion de parcs éoliens faisant couler beaucoup d'encre actuellement.

Domage que dans le « tout ménage » du 23 mai dernier ceci n'ait pas été correctement rapporté en tenant compte des avis des deux parties.

Cela prouve que lorsque l'on est conseiller communal socialiste pro-éolien, rédacteur en chef, journaliste rapporteur d'un journal officiel, on peut influencer l'avis des lecteurs de manière partielle. C'est regrettable de devoir demander à ce journal de nous accorder la parole pour rétablir la vérité.

Conseil communal du 31 mars 2014

Lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2014, concernant les oppositions, s'adressant aux opposants et à moi-même personnellement,

1. M. Chambettaz a ouvert les feux en déclarant :
 - Que l'on prenait en otage toute une région. C'est faux.
 - Que cette réaction était loin d'être constructive. C'est faux.
 - Que j'étais égoïste. J'accepte volontiers.
2. M. Roten, municipal :
 - Que l'on était preneur d'otage d'un projet d'intérêt public (c'est faux)
 - Que le CSSC ne s'était jamais immiscé dans le projet d'éoliennes . Hélas!

- Tout citoyen doit prendre ses responsabilités et en assumer les conséquences. C'est vrai et je l'assume.
- 3. M. Gueissaz remercie MM. Chambettaz et Roten pour leur plaidoyer évident pour ceux qui sont au courant, pour tous les autres, c'est incompréhensible.
Cette remarque prouve que peu de conseillères et conseillers s'intéressent aux mises à l'enquête publique importantes et que si l'Etat et la commune avaient rempli les conditions de l'art. 4.17 du rapport OAT, tout le monde aurait été au courant.

Conclusion

Les qualificatifs peu élogieux faits à l'encontre des opposants et de moi-même ont été pris très au sérieux et je les accepte. Cependant, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et surtout à vous MM. Chambettaz, Luthringer, Piguët, Roten, municipal, MM. Gueissaz et Renaud, il aurait été égoïste, incohérent, inconscient, irresponsable, désobligeant et incompréhensible de ma part de ne pas vous avoir informés du danger des nuisances que vous faites courir à toute la population de Sainte-Croix en n'associant pas les deux projets mis en cause.

1. S'occuper des aînés, on le doit et on le veut.
2. S'occuper des personnes en difficultés sociales, on le doit.
3. Mais s'occuper également des jeunes en devenir et de toutes les personnes actives ou retraitées, on le doit, avec la même vigueur et la même attention, car ce sont ces personnes qui devront assumer vos erreurs.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers et particulièrement aux membres influents de ce conseil que j'ai nommés précédemment ainsi qu'à la Municipalité

- de répondre aux questions suivantes :
 1. Pourquoi avoir supprimé l'éolienne No 1 ?
 2. Faut-il risquer que le ¼ de la population puisse être atteint de nuisances et d'insomnie ?
 3. Pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution pour l'EMS et la population ?
- et surtout de prendre vos responsabilités quant à la santé de tous les Ste-Crix et en assumer les conséquences.

Fin de citation

M. Olivier Renaud, président de la commission d'urbanisme et rapporteur, pense pouvoir apporter quelques éclaircissements, non pas au sujet des éoliennes, mais sur d'autres éléments. Comme mentionné dans le rapport, la commission a fait une lecture attentive de la lettre du Service de Santé publique. Il en ressort des conclusions différentes de celles faites par les opposants. Pour la commission, il s'agit du résultat d'une enquête d'opinion et non d'étude scientifique basée sur des examens médicaux. Ce résultat est à prendre avec précaution.

M. Philippe Gueissaz remercie les opposants d'avoir retiré à la dernière minute leur opposition.

M. Jean-Claude Piguët n'accepte pas d'avoir été maltraité par les opposants, tout comme le Journal de Sainte-Croix. Il a répondu à la demande des 4 opposants de les recevoir. L'article rédigé leur a été soumis. Il aimerait avoir connaissance des courriers par lesquels les quatre personnes ont retiré leur opposition afin de connaître leur motivation.

M. Olivier Renaud donne lecture des deux lettres de retrait d'opposition adressées à la Municipalité sous pli recommandé le 19 juin 2014 par

- MM. Armand Jaccard et Olivier Lador
- Mme S. Brasey-Bonnevaux et M. Alain Bonnevaux.

M. Alain Bonnevaux pense que dans la réponse du médecin cantonal, M. Renaud prend ce qui lui fait plaisir. Il n'empêche que c'est 18 % et 6%, soit 24% de la population qui peut être atteinte de nuisance à Sainte-Croix. Peut-on prendre ce risque ? Quant à M. Piguët, il a pris

aussi ce qui lui faisait plaisir. Pourquoi cette séance a-t-elle eu lieu ? Parce qu'il avait écrit des choses qui n'étaient pas correctes dans le premier article disant « qu'on bloque le projet et qu'on le retarde ».

Fin de discussion

M. Pierre-Alain Gerber demande le vote à l'appel nominal. Sa demande est appuyée par 22 conseillers.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport. Les conseillers répondent à l'appel nominal et acceptent ces conclusions à l'unanimité, par 47 oui.

M. Jean-Claude Piguet est content que l'adoption de la MPGA soit acceptée à l'unanimité. Il déclare encore que la procédure pour finaliser le projet d'EMS n'est pas terminée avec la modification du PGA. Il y aura encore des étapes, en particulier la mise à l'enquête publique pour obtenir le permis de construire. Il demande publiquement et officiellement aux deux représentants des opposants ici présents quelle sera leur attitude face à la suite de la procédure.

M. Olivier Renaud comprend l'inquiétude de M. Piguet mais il s'élève contre ce genre de question. Il trouve que tout citoyen a le droit de ses opinions et ne peut pas s'engager pour l'avenir, alors qu'il y aura peut-être une autre raison tout à fait différente. On ne peut pas exiger de M. et Mme Bonnevaux – quoi qu'il pense de certaines de leurs opinions - de prendre un engagement pour le futur. Il demande que le Conseil communal s'y oppose.

M. le Président déclare que le Conseil communal n'a pas à se prononcer et que les opposants n'ont pas besoin de répondre.

10. No 943-14 Projet de construction d'un refuge forestier, d'une piste forestière au Suard, de la réhabilitation du chemin de la Chéneau par l'utilisation de la subvention de la réserve forestière

Le rapport de la commission est lu par **M. Michel Giret**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 10 juin 2014 à la Salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Anthony Joseph remplaçant de Georges André, Daniel Jaccard, Jean-Paul Krattiger, Jean Biétry, Eric Chambettaz remplaçant Ludovic Heintz, Reinhard Scholz remplaçant Edouard Nekaka et du rapporteur soussigné.

M. Philippe Duvoisin, représentait la Municipalité, assisté de M. Benoit Margot, garde forestier. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses à toutes nos questions.

Dans le cadre de la politique de protection de la nature du Canton de Vaud, la Commune de Sainte Croix a saisi l'opportunité de créer la réserve forestière de « Déneriaz – Noirvaux » qui s'étend sur une superficie de 153 hectares. Une deuxième réserve beaucoup plus modeste a également été créée aux Rapilles de Covatannaz.

Le fait est qu'une exploitation forestière est quasi impossible dans ces deux zones, ce qui n'engendre pas de perte de ressources. Par cet engagement, ces sites seront tenus à l'écart de toute exploitation pour les 50 ans à venir. Exception faite, s'il y a un danger immédiat. Même dans ce cas de figure, les arbres abattus devront rester sur place.

Avec 16% de forêts classées en réserve, il est à noter que la commune se situe au delà des 10% requis par le Canton.

A titre de dédommagement, à terme le Canton et la Confédération verseront une indemnité totale de Chf 212'000.- à la commune. La Municipalité a jugé judicieux que cette somme qui provient de la forêt y retourne sous la forme des trois projets suivants :

1^{er} projet :

Fort du constat qu'il n'existe aucun refuge sur le territoire communal, l'idée d'en créer un s'est imposée d'elle-même.

Le lieu retenu est « La Combe verte » située non loin de « La Prise Perrier » à L'Auberson ou encore connu par les locaux sous le nom de « gare d'Olten » du fait qu'il se situe à la croisée de plusieurs chemins forestiers.

Ce site présente de nombreux atouts tels que des places de pique-nique déjà existantes, un accès aisé aussi bien à pied qu'en voiture, de nombreuses possibilités de randonnées tant estivales qu'hivernales, il est situé au cœur des pistes de ski de fond, son impact sur la faune et la nature environnante est limité, ou bien encore l'absence de nuisances de voisinage.

Le type de construction en rondins de bois s'inspirera de celui du refuge de la Joux situé sur le chemin de la Limasse et propriété de la commune de Baulmes.

D'une superficie d'une cinquantaine de m² il sera légèrement plus grand que celui de la Limasse. Tout comme ce dernier, le futur refuge sera ouvert en permanence et fonctionnera en autogestion. Equipé d'une grande table et d'un fourneau, les promeneurs pourront y pique-niquer avec l'obligation d'évacuer leurs déchets. A l'intérieur, un petit local fermé sera dévolu à la Société de Développement de L'Auberson qui pourra y entreposer le matériel relatif à l'exploitation des pistes de ski de fond.

Les services forestiers de la commune se chargeront de cette construction aidés ponctuellement par un charpentier spécialiste de ce type bâtiment. Le bois nécessaire pourrait être coupé l'automne prochain pour une construction au printemps suivant.

Une petite place de parking est également prévue à proximité du refuge afin de faciliter le parcage des véhicules.

D'un point de vue financier, l'estimation s'est basée sur le coût du refuge de la Limasse qui s'élevait à Chf 80'000.-. En appliquant une règle de trois et en tenant compte que le futur refuge sera légèrement plus grand, cette construction est devisée à Chf 96'000.-.

Il est à noter que ce projet devra être préalablement mis à l'enquête

Durant nos débats sur ce sujet nous avons évoqué les chalets propriété de la commune et disponibles à la location. Nous nous sommes interrogés sur le peu de fréquentation de certains. Il en ressort qu'il serait sûrement intéressant d'utiliser le site internet communal afin de promouvoir les infrastructures à disposition auprès d'un plus large public (avec photos, plans de situation, etc.).

2^{ème} projet :

Le terrassement de la piste à machines du Suard des Envers.

C'est en réalité la continuité d'un projet qui avait été mis à l'enquête il y a une dizaine d'années. Cette zone de 35 hectares présente un fort potentiel d'exploitation forestière mais à ce jour, seuls 1'200 des 2'000 mètres de piste de débardage ont pu être réalisés. Ce contretemps incombe à la nature même du terrain constitué d'une roche de calcaire blanc particulièrement coriace au point qu'un minage est nécessaire afin de venir à bout des 800 mètres restant.

Le coût d'un tel minage est de Chf 36'000.-, le restant des travaux de terrassement estimé à Chf 20'000.- sera mis à soumission.

Au-delà du côté de l'exploitation forestière, une fois terminé, ce sentier d'une largeur de 3 mètres permettra d'ouvrir de nouvelles possibilités de randonnées en raquettes depuis le Mont des Cerfs.

3^{ème} projet :

Réhabilitation de la partie supérieure du chemin forestier de la « Chéneau ».

Ce chemin est historiquement l'ancienne route qui reliait La Sagne à La Gittaz. Depuis la création de la route bitumée Sainte-Croix – La Gittaz, la forêt à petit à petit repris possession de cet ancien chemin qui aujourd'hui est devenu impraticable.

Cette zone est également très intéressante d'un point de vue de l'exploitation forestière. Un accès aisé pour les camions permettrait de faciliter grandement les travaux de débardage

Le tracé à refaire s'étend sur 1'000 mètres de chemin forestier plus 300 mètres sur pâturage dans sa partie haute (le préavis était erroné puisque il faisait état de 1000 mètres dont 300 mètres sur pâturage).

Un empierrage fini par une couche graveleuse sur une largeur de 3 mètres est estimée à Chf 40.- du mètre ce qui donne un montant de Chf 52'000.- auxquels il faudra ajouter Chf 8'000.- de frais de mise à l'enquête.

M. Margot a souligné le coté prioritaire des ces 2 projets de chemins forestiers qui permettront l'exploitation d'importantes ressources jusqu'à présent inaccessibles.

Récapitulatif des coûts :

Construction du refuge forestier de la Combe verte :	Chf 96'000.-
Prolongation de la piste du Suard :	Chf 56'000.-
Réhabilitation du chemin de la Chéneau :	<u>Chf 60'000.-</u>
Soit un total des coûts de	Chf 212'000.-

Récapitulatif des recettes :

Subvention reçue pour la création de la réserve Déneriaz – Noirveaux :	Chf 192'586.-
Subvention à recevoir pour la création de la réserve des Rapilles de Covatannaz :	<u>Chf 19'414.-</u>
Soit un total des recettes de	Chf 212'000.-

La commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 943-14.

Conclusion

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux décrits ci-dessus.
- **d'accorder** le crédit de Chf 212'000.-. Le compte No 9143.943 est ouvert au bilan à cet effet.
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- **d'amortir** cet investissement en totalité lors du bouclage des comptes 2014, au vu de l'encaissement des subventions reçues lors de la création des réserves forestières.

Fin de citation

Discussion

M. Philippe Gueissaz a reçu un petit plan illustrant le projet 1. Il aurait apprécié de recevoir le même plan illustrant les projets 2 et 3, pour mieux connaître le territoire communal.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité, par 47 oui.

10b. Nomination des suppléants pour la commission d'urbanisme

Sont nommés comme suppléants de la commission d'urbanisme :

- M. Olivier Troyon, PLR
- M. Ludovic Heintz, PS
- M. Patrick Jeanmonod, UDC

11. Examen des comptes et de la gestion 2013

M. le Président passe en revue les comptes 2013.

Selon l'art. 67 du règlement du Conseil communal, **M. Sylvain Fasola** est dispensé de la lecture du rapport de gestion, celui-ci ayant été communiqué aux membres du Conseil communal plus de 5 jours avant la séance.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion

décide

- **d'approuver** les comptes arrêtés au 31 décembre 2013
- **de donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité, par 47 oui.

12. Interpellations, propositions, questions

M. Ludovic Heintz s'exprime comme suit.

Citation

Si je prends la parole ce soir c'est pour vous dire que mon attachement à ce pays qui est la Suisse,

- attachement à ses valeurs, à ses cultures (diverses en fonction de chaque canton), à son histoire à son système démocratique à la beauté de son paysage, ou encore à la chaleur de sa population, que cet attachement a abouti, le 22 mai dernier à la naturalisation de ma petite famille.

Je voulais remercier, pendant cette interpellation, la commission de naturalisation de notre commune, la Municipalité et ses services, ainsi que tous les membres de ce conseil qui fait de la pluralité culturelle ainsi que de son altruisme sa force.

L'acceptation du droit de vote aux étrangers, au niveau communal, sert efficacement à promouvoir l'outil institutionnel ainsi qu'à en faire, pour les citoyens intéressés un premier pas dans une entrée dans la vie politique suisse.

Le parcours de naturalisation n'est pas seulement administratif mais bien un chemin personnel d'intégration et de réflexion sur ses propres ressentis.

Je ne vais pas plus philosopher sur cette expérience et n'interromprai pas plus ce conseil, ses débats et ses réflexions par mon message de remerciement.

Je n'ai que cette devise qui me tient à coeur et qui reflète réellement les valeurs qui sont les miennes et celle de la Suisse : Un pour tous et tous pour Un.

Fin de citation

M. Sylvain Fasola fait référence à la réponse no 11 aux vœux de la commission de gestion concernant la mise en place rapide du Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu scolaire disant :

«La mise en place de ce service au sein de nos établissements scolaires est liée à la construction d'un nouveau collège. » Il lui semble que c'est uniquement lié à l'organisation des services scolaires et demande quelques précisions.

M. le Syndic déclare qu'il ne s'agit pas d'un nouveau collège mais des 6 salles du bâtiment des Métiers 3. Cette question ayant été posée par la commission de gestion, il a lu la loi sur la santé publique et le règlement sur la santé et la prévention en milieu scolaire. Il y a un paragraphe sur les frais des locaux et des équipements. Il cite cet article 50 de la loi sur la santé publique du 29 mai 1985, 1^{er} alinéa « Les communes ou groupements de communes supportent les frais découlant des activités de santé scolaire dans les établissements dépendant d'eux. Ils sont tenus de fournir des locaux et l'équipement nécessaire. » Il n'est pas indiqué dans l'article 50 à quel endroit ces locaux doivent être situés. Il ajoute que c'est une situation transitoire.

M. José Gonzalez confirme qu'il s'agit de l'organisation du nouvel établissement scolaire. Des discussions sont en cours. La priorité a été donnée à l'aboutissement de l'Entente scolaire primaire et secondaire entre les communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf.

M. le Président remercie les conseillers communaux et clôt la séance à 22h17.

Il remet la cloche à **M. Bruno Wettstein**.

Le Président du Conseil communal : Yvan Pahud

La Secrétaire : Martine Cuennet